

10 ans d'étude sur le risque routier professionnel : hausse des comportements dangereux au volant

L'étude MMA sur le risque routier professionnel¹ a 10 ans. À cette occasion, MMA a interrogé les actifs² pour connaître leurs comportements au volant lors de leurs trajets professionnels et leur connaissance du risque lié à ces trajets.

Les résultats, dévoilés pour les Journées de la sécurité routière au travail, sont alarmants : les comportements dangereux sur la route sont en hausse, notamment concernant l'usage du téléphone au volant et la vitesse, et à peine plus d'un quart des actifs sait que le risque routier est la première cause d'accident mortel au travail.

Des comportements à risque plus nombreux

L'utilisation du téléphone au volant est en nette augmentation depuis 10 ans. En 2024, 80 % des actifs déclarent recevoir des appels téléphoniques au volant lorsqu'ils travaillent et 74 % en passer (respectivement + 7 points et + 14 points depuis 2015). 57 % des actifs déclarent lire des SMS (+4 points) et 48 % en envoyer (+ 6 points). Les autres usages comme la consultation d'une application, d'un site, d'un mail ou l'utilisation des réseaux sociaux, progressent également par rapport à 2015, même s'ils sont effectués dans une moindre mesure.

Concernant la vitesse, 7 actifs sur 10 déclarent rouler au-dessus des limitations lors de trajets professionnels. La fréquence d'adoption de ces comportements tend à augmenter : 41 % disent rouler souvent ou parfois au-dessus de la vitesse autorisée (+ 5 points).

Autre risque important : la somnolence au volant. 80 % des actifs déclarent avoir déjà conduit en étant fatigué sur un trajet professionnel (+ 2 points vs 2015). 66 % ont conduit en étant très fatigués, 60 % plus de 2h sans faire de pause et 33 % ont déjà somnolé au volant.

Enfin, 15 % des actifs déclarent avoir déjà conduit en ayant consommé plus de 2 verres d'alcool, une part qui reste stable depuis 2015.

Des véhicules de plus en plus connectés

GPS, régulateur de vitesse, applications mobiles, avertisseur de zones dangereuses ou de radars..., les outils d'aide à la conduite se sont largement répandus depuis 2015. Si ces fonctionnalités permettent une conduite plus sereine pour 76 % des actifs qui effectuent des déplacements professionnels au moins une fois par jour, 25 % considèrent leur voiture comme un deuxième bureau. Une vision qui interroge alors que les distracteurs au volant sont aujourd'hui l'une des principales causes d'accident mortel sur la route.

Concernant le droit à la déconnexion, seuls 38 % des actifs déclarent que leur entreprise étend ce droit à leurs déplacements professionnels.

Le risque routier professionnel plus que jamais sous-estimé

En 2022, 485 personnes sont mortes sur les routes lors d'un déplacement professionnel, dont 345 lors d'un trajet domicile-travail et 140 lors d'un trajet professionnel³, faisant de la route la première cause d'accident mortel professionnel.

Une réalité très largement méconnue puisque seuls 28 % des actifs savent que le risque routier est la première cause d'accidents mortels au travail (- 7 points vs 2015).

Des chiffres d'autant plus inquiétants que les actifs avouent être très exposés aux accidents de la route : 19 % en ont déjà vécu un et 43 % ont manqué de peu d'en avoir un (que ce soit dans le cadre personnel ou professionnel). Pour ceux ayant eu un accident dans le cadre professionnel, 40 % reconnaissent que celui-ci était lié à un manque d'attention. Enfin, parmi les actifs qui ont reçu une amende (14 % de l'échantillon), la cause était une vitesse excessive pour 63 % d'entre eux.

Les attentes des actifs à l'égard de leur entreprise

42 % des actifs disent que les actions mises en place par leur entreprise en termes de prévention des risques routiers sont inexistantes (+ 3 points vs 2015), 35 % rares (+ 3 points) et 23 % régulières (- 6 points). Ainsi, moins d'un quart des actifs a déjà suivi une formation de sensibilisation aux risques routiers (24 %). La participation à ce type de formation reste fortement dépendante de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité dans laquelle cette dernière évolue.

Les actifs attendent un engagement concret de la part de leur employeur au sujet des risques routiers, notamment via la mise en place d'actions de prévention. 32 % aimeraient la mise en place de formations de sensibilisation aux risques routiers, 30 % l'organisation d'une journée sécurité routière, 27 % l'instauration d'une charte de bonnes pratiques au volant, et 23 % la diffusion de messages de sensibilisation aux risques routiers ou d'outils pédagogiques sur la conduite.

Une campagne de sensibilisation sur le risque routier professionnel

A l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail qui se déroulent du 27 au 31 mai 2024, MMA lance une campagne de prévention audio digitale « Quand on est pro, on ne joue pas au volant ». Sous la forme d'un jeu radio, ces spots de prévention rappellent aux dirigeants la réalité du risque routier professionnel et l'importance d'en informer leurs salariés et de mettre en place des actions concrètes pour les protéger.

« Depuis 10 ans, nous avons pu observer, année après année, le comportement des actifs sur la route et les politiques de prévention mises en place par les chefs d'entreprise. Malheureusement, nous ne constatons aucune amélioration en une décennie. Au contraire, les comportements se dégradent et trop peu d'actions de prévention sont mises en place alors que le risque routier demeure la première cause de mortalité au travail. Il est temps de réagir. C'est pourquoi, cette année encore, nous lançons une campagne de sensibilisation auprès des dirigeants pour les alerter sur la réalité du risque routier professionnel et les inciter à agir auprès de leurs salariés. », explique Guillaume Wirth, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA.

Plus d'informations : <https://www.zerotracas.mma/journees-securite-routiere.htm>.

1. Étude réalisée par l'Ifop pour l'assureur MMA auprès d'un échantillon de 1 023 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois*, extraites d'un échantillon de 3 126 personnes représentatif de la population active occupée française selon la méthode des quotas. Questionnaire auto-administré en ligne du 8 au 22 avril 2024.
2. Actifs hors professionnels de la route effectuant des trajets professionnels au moins une fois par mois. Dans l'ensemble de ce communiqué, les chiffres se rapportent aux actifs s'entendant au sens de cette catégorie.
3. Source : chiffres de l'ONISR 2022.